

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 OCTOBRE 2010

Conseillers municipaux absents et excusés : Sébastien BOITON (procuration à Mme Marie-Agnès TOURNON).

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte HABIB.

Observations éventuelles sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal : néant.

I. URBANISME ET CONSTRUCTION :

Ont été examinés les dossiers suivants :

*** Déclaration préalable :**

- déposée par Mme Caroline SARRIA, 10 rue du Vallon de Lamartine, pour la pose d'un panneau alu : « Caroline Coiffure », (2 m x 0.80 m), au-dessus de la porte du magasin et pose d'une enseigne murale en alu : « Caroline Coiffure Homme et Femme » fixée au mur (0.50 m x 0.50 m). Couleurs : caractères blancs sur fond rose foncé. Zone UA au P.O.S, hors périmètre du château. Avis favorable.

- déposée par M. Michel DIZIN, 211 rue du Grand-Champ, pour la réalisation d'une piscine enterrée, dimensions : 8 m x 4 m. Profondeur : 1.60 m. Zone au P.O.S : UBa, hors périmètre du château. Avis favorable.

- déposée par M. Bernard FRIBOURD, 149, rue du Haut-Virieu, pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques intégrés en toiture. Surface : 21 m², puissance : 2.94 kwc. Propriété située dans le périmètre du château (accord de l'A.B.F) et en zone UBb au P.O.S. (pièces complémentaires envoyées à la DDT). Avis favorable.

- déposée par M. Vincent DIEUDONNÉ, 98, rue de Barbenière, pour isolation de la maison par l'extérieur et bardage des murs donnant à l'intérieur du terrain ; modification de toiture et réfection partielle des couvertures (identique à l'existant). Propriété située hors périmètre du château. Zone UA au P.O.S. Avis favorable.

*** Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

- déposée par Maître MARTIN, Notaire à VIRIEU, pour la vente de la propriété de la SCI S.A.B, 72 rue du château. Propriété d'une superficie de 2752 m², située dans le périmètre du château. Zone UA au P.O.S. Prix de vente : 345 000 € avec mobilier existant. Acquéreurs : M. et Mme Daniel BOUTIN de 38600 FONTAINE.

- déposée par Maître PAGLIAROLI, Notaire à SAINT ALBAN DE ROCHE, pour la vente de la propriété de M. et Mme Elie GUTTIN, 45 Impasse de la Colombette. Propriété d'une superficie de 1326 m², située hors périmètre du château. Zone UBb au P.O.S. Prix de vente : 220 000 €. Acquéreurs : M. et Mme Christopher WEBB de 38850 BILIEU.

- déposée par SCP RAYNAUD, Notaires associés à LA TOUR DU PIN, pour la vente de la propriété de M. et Mme Gabriel SENTANA, 175 Chemin de Prévarel. Propriété d'une superficie de 1577 m², située hors périmètre du château. Zone UBb au P.O.S. Prix de vente : 235 000 €. Acquéreur : M. Gilbert GUTTIN de 38690 CHABONS.

Pour ces trois dossiers, la commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

* P.L.U : la dernière réunion s'est tenue le 11 Octobre 2010.

- Une discussion s'est engagée sur le document d'orientation générale (D.O.G) du Scot Nord-Isère qui est en projet et qui sera validé au printemps 2011.

Ce D.O.G concerne l'axe LYON-BOURGOIN-LA TOUR DU PIN-CHAMBERY.

VIRIEU est chef-lieu de canton, et possède des atouts importants, comme la gare, le centre de soins et la maison de retraite...

Les grandes lignes :

- développement démographique : la cté de communes devrait atteindre 4000 habitants en 2020 contre 3000 aujourd'hui. Un rythme de constructions neuves égales à 9 logements par an pour 1000 habitants est inscrit au D.O.G.

- densité, économie d'espace : le D.O.G privilégie le développement autour des espaces centraux, limite les extensions le long des voies et l'urbanisation éloignée du centre. Les densités pour les bourgs relais (comme Virieu) sont de 35 logements/ha.

- mixité sociale : la proposition de logements abordables sera de 25 %.

- développement commercial : les surfaces commerciales ne doivent pas dépasser 300 m² pour 1000 habitants.

Pour Virieu : le développement de l'urbanisation devra se réaliser autour du centre. Les hameaux ne devront pas s'agrandir, seuls les secteurs déjà équipés des réseaux pourront être rendus constructibles.

Le D.O.G sera validé avant notre PLU et le PLU devra donc être en harmonie avec le D.O.G. Le maire indique que toutes ces contraintes pourraient occasionner des frais supplémentaires.

- Pour information : la numérisation du cadastre est faite. Le logiciel Géosoft (relevés de propriété et planches cadastrales) a été installé le 21 septembre dernier.

La Sté Progiciel a adressé en mairie un contrat de maintenance d'un montant H.T de 144.00 €/an.

Le conseil municipal délibère pour approuver ce contrat.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL SUITE A NUMERISATION DU CADASTRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la numérisation du cadastre, suite à une convention avec le Conseil Général de l'Isère, est terminée. Le 21 Septembre dernier, le logiciel d'exploitation a été installé par la Société Géosoft, permettant désormais d'imprimer les relevés de propriétés et les planches cadastrales communales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir de Géosoft, un contrat de maintenance. Ils assurent l'assistance téléphonique, la mise à jour des programmes ; leur mise en conformité avec les textes réglementaires et l'ajout de nouvelles fonctionnalités.

Ce contrat est souscrit pour une durée de trois ans, le coût annuel est de : 144.00 € H.T.

Le conseil municipal, après études et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat de maintenance pour le logiciel de numérisation cadastrale, dont le coût est de : 144.00 € H.T par an,

- INDIQUE que le module concerné est la licence Géoconsult ; que la date d'effet du contrat de maintenance est le 21.09.2010, date de l'installation, et que la durée de souscription est de trois ans,

- DONNE tous pouvoirs au maire pour signer ce contrat de maintenance et tous documents se rapportant à ce dossier.

=====

II. VOIRIE :

Pour information :

1°) un courrier du syndicat mixte d'eau et d'assainissement reçu, le 17.09.2010 demandait la programmation des travaux 2011-2012 sur la commune.

Une réponse leur a été adressée le 28.09.2010 :

* des travaux de voirie seront réalisés rue du château (de la route départementale 17 : VIRIEU-LE PIN à la voie communale n° 5 : montée du château).

* en 2012 : réfection de la voirie (conduite en fibrociment à changer) : chemin de l'Homnézy, de la ferme GUTTIN à la maison QUINQUINET.

* et si le syndicat prévoyait les travaux d'assainissement dans la rue de la gare, la commune enfourait par la même occasion les lignes téléphoniques et électriques.

Au syndicat des eaux :

- M. BUISSON quitte le syndicat fin octobre, il sera remplacé par un ingénieur venant des vallons de LA TOUR.

- Un test a été fait à la station de St Ondras : ils ont pu observer que la zone de pompage s'étend jusqu'au parc où avait lieu le comice cette année.

2°) suite au dernier conseil municipal, le cabinet Agate a adressé un nouveau devis pour le relevé topographique du terrain situé derrière la Poste. Montant TTC : 861.12 €. Un accord a été donné le 25.09.2010 afin d'intervenir sur ce terrain.

Travaux réalisés :

- L'élagage communal a été effectué. Au stade : les arbres taillés, les bouleaux écimés et les petites branches broyées pour mettre dans les massifs.

- Information Déneigement : la convention de déneigement liant la commune à la Cté de Communes sera réactualisée. Le tracteur communal est mis à disposition ainsi que le personnel technique. La lame étant la propriété de la Cté de communes.

Un forfait (gas-oil et salaires employés) sera validé en conseil communautaire. (30 € de l'heure),

La convention pour les tontes sera revue ultérieurement.

- Chute d'une applique rue de Barbenière : début octobre, une visite sur place a eu lieu avec M. CHABOUD de la D.D.T, deux personnes de la Sté SOBECA, et M. Gilbert PONCET représentant la commune. Un courrier recommandé a été adressé par la suite à l'entreprise SOBECA indiquant que les chevilles de fixation n'étaient pas adaptées à la nature des murs en pisé sur lesquels sont fixées ces appliques, et que leur responsabilité était fortement engagée. Nous attendons la réponse de l'entreprise SOBECA.

- Bouche à incendie : à Planchartier, une bouche à incendie est endommagée (joints usés). Un devis a été demandé au Syndicat des Eaux. (3 055.65 € TTC). Accord est donné.

Une vérification par les employés techniques de toutes les bouches à incendie devrait avoir lieu une fois par an pour éviter que les joints ne se collent.

- un aspirateur à feuilles a été acheté. Il se place derrière le camion, les feuilles sont broyées.

III. TRAVAUX BATIMENTS :

Travaux en cours ou à réaliser.

- Avenant au bail de la Poste : la commune a demandé à la Poste de restituer les garages situés sous le bureau de poste au 31.12.2010. Un projet d'avenant au bail a été adressé en mairie par la direction de l'immobilier de La Poste. Le loyer reste inchangé, car des travaux de déplacements des compteurs seront à la charge de la commune.
Le conseil municipal délibère pour approuver ce bail.

OBJET : APPROBATION 2^{ème} AVENANT AU BAIL DU BUREAU DE POSTE DE VIRIEU POUR RESTITUTION DES GARAGES SITUES AU SOUS-SOL :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 16 Octobre 2001, l'assemblée avait accepté le renouvellement du bail du bureau de Poste, et que par délibération du 31 Mars 2005, elle avait approuvé un 1^{er} avenant au bail pour restitution du logement vacant situé au 1^{er} étage.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à plusieurs échanges, la Direction de l'Immobilier de La Poste va restituer à la commune au 1^{er} Janvier 2011, les garages situés au sous-sol du bâtiment de la Poste. Un projet d'avenant au bail du bureau de Poste, en trois exemplaires, vient d'être adressé en mairie.

Renseignements pris, le montant du loyer reste identique, c'est à dire : dix mille euros par an.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce 2^{ème} avenant, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le 2^{ème} avenant au bail du bureau de Poste, suite à la restitution des garages à la commune, d'une superficie de 239 m², au 1^{er} Janvier 2011,
- INDIQUE que le loyer annuel reste inchangé, soit dix mille euros par an,
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer ce 2^{ème} avenant au bail, en trois exemplaires, au nom de la commune de VIRIEU.

=====

- Gendarmerie : un appartement a été rénové : peintures refaites ; les parquets remplacés par le personnel communal.

- Poste : montée d'escalier repeinte par le personnel communal.

- Colombarium : l'entreprise TINTI a commencé les travaux d'installation du colombarium. Le personnel communal a fait tous les aménagements.
Deux jardinières assez hautes seront installées, et des arbres plantés.

- Appartement communal à louer : au 31 rue de Barbenière, l'appartement, type 2, rénové, sera loué au 1^{er} Novembre 2010. Le loyer mensuel est de 400 €. Une caution sera demandée.

Le conseil municipal délibère pour établir le bail entre la commune et la locataire, et fixer le montant de la caution.

OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET MADAME BERTHE GAMBU POUR UN TYPE 2, AU 31 RUE DE BARBENIERE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement de type 2, situé au 1^{er} étage du bâtiment communal : 31 rue de Barbenière, a été refait à neuf et qu'il peut être loué à compter du 1^{er} Novembre 2010.

Cet appartement d'environ 45 m2 est composé d'une cuisine, une pièce salon/salle à manger, une chambre et une salle de bains/wc.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu en mairie plusieurs demandes de location, et notamment celle de Madame Berthe GAMBU, dont les enfants sont domiciliés dans la commune.

Le loyer mensuel sera de 400 €.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

* DECIDE de louer cet appartement communal à Madame Berthe GAMBU pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} Novembre 2010, moyennant un loyer mensuel de 400 € révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente (4^{ème} trimestre 2009 = 117,47 €). En outre, une caution d'une fois le montant du loyer mensuel (400 €) sera réclamée à l'intéressée avant son entrée dans les lieux.

* DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la Commune de VIRIEU et Madame Berthe GAMBU.

=====

- Vestiaires du foot :

* Pour l'appel d'offres lancé pour les aménagements des vestiaires du foot : 37 enveloppes ont été réceptionnées avant le 30.09.2010 à 11 h 30 mn.

Les critères sont : 60 % de valeur technique compte tenu du respect du CCTP et de l'analyse du mémoire technique, et 40 % pour le prix des prestations.

Le budget fixé était de 250 000 €.

La commission MAPA s'est réunie le jeudi 30.09.2010 au soir, et à nouveau avec M. Roger MION, Maître d'œuvre, le 11 Octobre 2010 à 18 h. Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1 : maçonnerie : entreprise PERON de Châbons : 57 162.80 € H.T

Lot 2 : menuiserie métallique acier et alu : entreprise BOURJAL de Virieu : 25 900.13 € H.T

Lot 3 : menuiserie intérieure bois : entreprise CARRE de Romagnieu : 20 404.48 € H.T

Lot 4 : doublage des cloisons : entreprise BARATIER de Marcilloles : 21 794.85 € H.T

Lot 5 : plafond tendu : DECOR HARMONIE de Voiron : 14.694.00 € H.T

Lot 6 : chauffage ventilation plomberie : entreprise VEYRET de St Didier de La Tour : 46 229.39 € H.T

Lot 7 : électricité courant faible : entreprise POLAUD JP de St Genix sur Guiers : 17 200.50 € H.T

Lot 8 : carrelage faïence : entreprise GUINET de Charancieu : 30 562.23 € H.T

Lot 9 : peinture : entreprise PALOMBINI de Faramans : 8 815.96 € H.T

Montant total H.T : 242 764.34 €.

Le conseil municipal délibère et valide l'attribution des 9 lots.

OBJET : CHOIX ET VALIDATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DE FOOT COMMUNAL (M.A.P.A) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations suivantes :

- celle du 3 Novembre 2009 désignant une commission pour les marchés à procédure adaptée,
- celle du 1^{er} Décembre 2009 approuvant la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement intérieur des vestiaires du local de foot,
- les délibérations du 8 Juin 2010 donnant délégation au Maire pour les marchés selon la procédure adaptée, et instaurant une note interne à la collectivité pour l'organisation de la publicité des marchés à procédure adaptée.

Monsieur le Maire avise l'assemblée des différentes démarches effectuées pour constituer le M.A.P.A (marché à procédure adaptée) selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les travaux d'aménagement des vestiaires de foot communal : avis d'appel public à la concurrence sur le site des Affiches de Grenoble, et sur celui de la Mairie ; insertion dans les Affiches de Grenoble et affichage au panneau intérieur et extérieur de la mairie. Ces travaux ont été décomposés en 9 lots. 37 offres ont été réceptionnées en mairie et la date limite était le 30 septembre 2010 à 11 h 30 mn.

Les critères d'attribution avec pondération étaient : valeur technique : 60 % et prix des prestations : 40 %.

La commission M.A.P.A s'est réunie le 30 septembre 2010 au soir, pour l'ouverture des plis ; Compte tenu du nombre important d'enveloppes, il a été décidé d'affiner, d'analyser en détail chaque offre, notamment les lots techniques, et de se réunir à nouveau pour le choix définitif des entreprises.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres de la commission M.A.P.A ont examiné le 11 Octobre 2010 à 18 heures les offres fournies pour tous les lots et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant H.T
1-maçonnerie	PERON 38690 Châbons	57 162.80 €
2-menuiserie métallique acier et alu	BOURJAL Eric 38730 Virieu	25 900.13 €
3-menuiserie intérieure bois	CARRE Marcel 38480 Romagnieu	20 404.48 €
4-doublages cloisons	BARATIER J.P 38260 Marcilloles	21 794.85 €
5-plafond tendu	Décor&Harmonie 38500 Voiron	14 694.00 €
6-chauffage ventilation plomberie	VEYRET Jean 38110 St Didier de La Tour	46 229.39 €
7-électricité courant faible	POLAUD J.P 73240 St Genix sur Guiers	17 200.50 €
8-carrelage faïence	GUINET 38490 Charancieu	30 562.23 €
9-peinture	PALOMBINI 38260 Faramans	8 815.96 €
	TOTAL	242 764.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-DECIDE de retenir ces entreprises pour les montants ci-dessus,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

=====

Les travaux d'aménagement des vestiaires de foot doivent débuter le 8 novembre. Pendant quelques mois, les joueurs vont déménager à la halle de sports.

* Coordonnateur S.P.S : la société ELYFEC SPS de VAULX MILIEU a adressé en mairie, un contrat de coordination SPS pour la mission de coordonnateur sécurité protection de la santé, catégorie 3, pour l'aménagement des vestiaires foot communal. Montant : 1 296.00 € H.T. Le conseil municipal délibère pour approuver ce contrat.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU FOOT COMMUNAL :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement des vestiaires du foot communal, il vient de recevoir de la SAS ELYFEC SPS, de 38090 VAULX MILIEU, un contrat de coordination Sécurité Protection Santé.

Cette mission de coordonnateur SPS entre dans la catégorie 3.

La société ELYFEC SPS a désigné Monsieur Dominique RODRIGUEZ en qualité de coordonnateur SPS pour l'exécution de la mission.

La rémunération du coordonnateur SPS est de : 1 296.00 € H.T, soit 1 550.02 € TTC. Le délai des travaux est de 5 mois.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, et délibérations, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

* APPROUVE ce contrat de coordination SPS pour les travaux d'aménagement des vestiaires du foot communal,

* ACCEPTE la proposition d'honoraires d'un montant TTC de 1 550.02 € (mille cinq cent cinquante euros et deux cents),

* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Le contrat prendra effet dès sa signature. Il s'achèvera dès la réception des travaux et après la remise de tous les documents prévus, en particulier le DIUO au Maître de l'Ouvrage.

* INDIQUE que la somme nécessaire pour le règlement de cette mission a été prévue à l'article 2313 du Budget Primitif 2010.

=====

IV COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

* Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX donne le compte-rendu du spectacle du 2 octobre 2010 : confidences faites au monde entier. Le public venu nombreux (96 entrées) a été satisfait.

Le prochain spectacle de chansons de Frédéric BOBIN aura lieu le 27 novembre 2010 à la salle des fêtes de Panissage.

Dates des spectacles pour 2011 :

- Théâtre : « Moi Anna Politovskaïa » 12 février.

- Théâtre de plein air : tournée MC2 « La Jurassienne de réparation » 21 avril au SIVU des Ecoles Publiques.

- Fête de la musique : mardi 21 juin en soirée sous la halle.

- Chansons : Gérard MOREL en solo : 1^{er} octobre.

- Théâtre : Cie Yvon CHAIX « On a beau dire, c'est du Audiard » en novembre 2011.

Troupe en résidence : lecture de textes de M. Robert PICCAMIGLIO par l'auteur lui-même à proposer à la bibliothèque cet automne.

Deux stages sont mis en place :

- pour la lumière : les 6 et 7 novembre 2010 à St Georges d'Espéranche,
- pour les comédiens les 11 et 12 décembre 2010 à St Didier de La Tour.

* Convention avec le château : un projet de convention avec le château de Virieu pour la mise à disposition du matériel communal, pour la saison de Pâques à la Toussaint, est en cours d'élaboration. En échange, le château pourrait accueillir deux spectacles organisés par la Commission Culturelle. Ces manifestations devront au préalable, être validées par la famille de Virieu.

(article 3 à modifier : dans la limite du matériel communal disponible)

En 2011 : l'association Plexus fête ses 20 ans vers la mi mai. Un chapiteau sera installé une semaine à VIRIEU.

* SIVU des Ecoles Publiques :

Raoul TARTAIX donne à l'assemblée l'effectif de la dernière rentrée scolaire publique : école maternelle : 46 enfants ; école primaire : 91, soit un total de : 137 enfants.

A l'école Stéphanie de Virieu : en maternelle : 26 enfants, en primaire : 26 enfants, soit un total de 52 enfants.

Travaux d'agrandissement du SIVU : ils ne seront pas terminés pour les vacances de la Toussaint, mais pour Noël.

Raoul TARTAIX annonce sa démission du poste de vice-président du SIVU des écoles à la fin du chantier.

Une réunion aura lieu demain soir avec les maires pour revoir les statuts du syndicat intercommunal et notamment pour les problèmes de transport.

* Commission Affaires Sportives, Animations :

Animations :

Gilles PONCHON indique au conseil municipal que le « retour du comice » a eu lieu le 15 octobre à St Ondras.

Un film sur le déroulement du comice a été projeté. Les résultats ont été très satisfaisants : 4000 visiteurs, 8000 € de bénéfice, 200 bénévoles, 30 exploitants, 22 élèves, 950 repas servis et 6000 canettes ont été récupérées.

L'an prochain : aucun comice n'est prévu dans le canton.

Concernant le téléthon : la mise en place du comité d'organisation a eu lieu le 27 septembre.

Le bilan national 2009 est en légère baisse : - 10%.

Cette année, le Téléthon sur le thème de la country aura lieu le 4 décembre à VIRIEU.

Manifestations prévues : VTT, marches l'après-midi, maquillage et coiffure, proposés par les commerçants ; le soir : repas et danses country. La dernière réunion de préparation est prévue à la salle des fêtes le 22 novembre 2010.

La conférence départementale pour le Téléthon aura lieu le 29 octobre à Colombe.

* Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :

Marie-Agnès TOURNON fait part à l'assemblée de la manifestation organisée à l'occasion du « jour de la nuit » le samedi 30 octobre à la salle des fêtes : trois séances de planétarium à 15 h , 16 h 30 et 18 h. Les places sont limitées, la réservation est obligatoire en mairie. A 20 h : lectures à voix haute par le personnel de la bibliothèque et chansons par Marie-Claude Tartaix. A 20 h 45 : une projection conférence « sauvons la nuit » pendant laquelle interviendra M. Raymond SADIN, astronome. Vers 23 h : nuit noire dans la vallée.

- Plan de désherbage : une analyse des lieux de la commune est en cours et permettra de réduire l'utilisation de désherbants chimiques. De nouveaux matériels sont préconisés : balayage avec de grosses brosses permettant d'enlever les herbes naissantes et la terre ; ou désherbeur à infrarouge.

A VIRIEU : certains points sensibles ont été notés : beaucoup de gravier vers l'aire de camping car ; trottoirs le long de la rue de barbenière où l'herbe pousse ; les terrains de boule actuellement désherbés par la Cté de Communes.

Le bilan est assez positif : la commune est désherbée intelligemment.

- Fleurissement : les membres de la commission ont fait le tour de la commune pour sélectionner les maisons fleuries. Quant au concours départemental, le jury est passé le 15 septembre.

* Informations-Communication :

Bénédicte HABIB informe l'assemblée de l'avancement du prochain bulletin d'informations municipales. Si les diverses commissions communales le souhaitent, elles peuvent adresser un article en mairie avant le 31 octobre.

La stagiaire au secrétariat travaille actuellement sur un document d'informations à remettre aux nouveaux arrivants.

* C.C.A.S :

Jean-Philippe REPIQUET donne au conseil municipal le compte-rendu de la dernière réunion du CCAS qui s'est tenue le 4 Octobre.

Les aides aux vacances versées aux familles pour les accueils de loisirs et colonies ont été validées par délibération ce soir là. M. REPIQUET indique que l'ensemble des CCAS de la Cté de Communes ont adopté les mêmes montants.

Informations sur les chèques CESU : la CRAM a adressé aux personnes bénéficiaires de l'APA des chèques CESU leur permettant de régler directement leur facture de télé alarme au CCAS de Bourgoin-Jallieu. Leurs noms seraient alors retirés de la facture reçue en mairie. Jean-Philippe REPIQUET rencontrera les différents abonnés téléalarme le 4 Novembre.

La collecte alimentaire « Paniers Solidaires » se déroulera le 20 Novembre (jour de la foire de la Ste Catherine).

M. REPIQUET indique qu'une petite réception aura lieu en mairie pour honorer Loris ; Robin et Ilan, les triplés NICOU, nés le 13 Septembre dernier, fils de Christelle et Olivier et petits enfants de Lionnelle, membre du CCAS, et de Michel FAURE, garde champêtre retraité.

* Syndicat de Gestion des Collèges :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier du 4 octobre sur la situation actuelle du syndicat. Le conseil général n'a pas le projet de reprendre le gymnase.

V. QUESTIONS DIVERSES :

* Recensement communal : le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Comme en 2006, la commune est séparée en deux « districts », par conséquent, la commune va recruter deux agents recenseurs.

Le conseil municipal délibère pour créer ces deux postes.

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le prochain recensement de la population de VIRIEU aura lieu du 20 Janvier au 19 Février 2011. Comme pour le recensement de 2006, la commune sera divisée en deux districts :

* le bourg,

* le haut de Virieu avec les hameaux.

L'INSEE recommandant qu'un agent recenseur n'ait jamais plus de 250 logements, soit environ 500 habitants à recenser, il convient d'employer deux personnes et de créer deux postes d'agents recenseurs pour le recensement 2011 de la commune de VIRIEU.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier de l'INSEE, en plein accord avec le Maire, et à l'unanimité :

- DECIDE de créer deux postes d'agents recenseurs pour la commune de VIRIEU, pour le recensement 2011.

Un arrêté portant recrutement en qualité d'agent recenseur sera pris par le Maire pour chacun de ces agents.

Une dotation forfaitaire de recensement sera versée par l'Etat pour leur rémunération. Cette dotation sera inscrite au Budget Primitif 2011.

=====

* Personnel communal : toutes les démarches sont effectuées pour la promotion interne de Damien CHEVALLIER au grade d'Agent de Maîtrise.

Le conseil municipal délibère pour supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe.

OBJET : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 31 Août 2010 créant le poste d'Agent de Maîtrise pour M. Damien CHEVALLIER à compter du 16 Juillet 2010.

Toutes les formalités de ce dossier de promotion interne étant effectuées : délibération de création du nouveau poste ; déclaration de vacance d'emploi et décision de recrutement sur le site du Centre de Gestion ; arrêté de nomination titulaire dans le grade d'agent de maîtrise, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe que détenait Monsieur Damien CHEVALLIER jusqu'alors.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier de cet agent, en plein accord avec le Maire et à l'unanimité :

* DONNE son accord pour la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe au 16.07.2010.

=====

* Comptabilité communale :

- afin de régler une dépense d'investissement à l'article 21 insuffisamment pourvu, (achat de l'aspirateur de feuilles), il convient de faire un virement de crédits entre le compte 23 et le compte 21. (- 2500 € au 2313 et + 2500 € au 2157).

Le conseil municipal délibère pour ce virement de crédits.

OBJET : VIREMENT DE CREDITS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 21 du Budget Primitif 2010, notamment à l'article 21578

(matériel de voirie) sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour régler la facture concernant l'aspirateur de feuilles.

Les crédits correspondants seront prélevés à l'article 2313 (Immos en cours-constructions) du chapitre 23.

En section d'investissement :

Diminution sur

Crédits déjà alloués :

Chapitre Somme

23 (art.2313) 2 500.00 €

Augmentation

des crédits :

Chapitre Somme

21 (art.21578) 2 50000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

=====

- remboursement sinistre assurance : un chèque de 2 128.88 € a été adressé par les assurances ALLIANZ pour le remboursement du sinistre d'Avril 2010 (incendie de véhicule ayant endommagé le trottoir en béton désactivé, rue de Barbenière).

Le conseil municipal délibère pour encaisser cette somme.

OBJET : APPROBATION REMBOURSEMENT DES ASSURANCES SWISSLIFE POUR DOMMAGES A UNE AIRE DE STATIONNEMENT, RUE DE BARBENIERE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la nuit du 11 au 12 Avril 2010, une voiture stationnée rue de Barbenière avait brûlé et causé des dégâts importants au trottoir : pavés noircis, goudron fondu et quilles de stationnement calcinées. Dans cette rue, les trottoirs et places de stationnement avaient été réalisés en 2000, lors de la 1^{ère} tranche de travaux d'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir des assurances SwissLife, pour ce sinistre, réf : RBV 06418681, un chèque de 2 128.88 € (deux mille cent vingt huit euros et quatre vingt huit cents) en remboursement des travaux de réfection de cet aire de stationnement.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier du sinistre n°

RBV 06418681, après délibérations, et à l'unanimité :

- ACCEPTE le remboursement des assurances SwissLife d'un montant de : 2 128.88 € en règlement des dommages causés, rue de Barbenière, en Avril dernier.
 - AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- Le présent chèque sera encaissé à l'article 791 du Budget Primitif 2010.

=====

Dossier assurance : pour information : un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux Affiches de Grenoble pour les contrats d'assurance communaux. La date limite de réception des offres a été fixée au 27 Novembre 2010 à 12 h. La date prévisionnelle de début des prestations étant au 1^{er} Avril 2010.

* Location coffre bancaire : à la demande des élus, le crédit agricole sud rhône alpes a adressé un contrat de location pour un coffre pouvant contenir l'aquarelle du peintre Jongkind. La location annuelle est de 157.70 €.

Le conseil municipal délibère pour autoriser le maire à louer ce coffre.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE LOCATION D'UN COFFRE FORT POUR AQUARELLE « LA PLACE DU TREVE » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 31 Août 2010 acceptant le legs de l'aquarelle du peintre Jongkind : « la Place du Trêve ».

Il indique que pour conserver provisoirement et préserver cette peinture, il convient de louer un coffre fort auprès d'une banque. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sollicité, a adressé en mairie un contrat de vente de produits et services. Le coût de cette location s'élèvera à la somme de 157.70 euros par an.

Le Conseil Municipal, après études du dossier et délibérations, en plein accord avec le Maire, et à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat de location d'un coffre fort auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes pour y conserver l'aquarelle « La Place du Trêve »,
- ACCEPTE la location annuelle d'un montant de : 157.70 euros,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

INFORMATIONS :

- l'enquête publique pour l'extension de la zone d'activités du Mas de Perrière tranches 1 et 2 se déroulera en novembre.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence deux matinées : mardi 16 novembre et samedi 20 novembre 2010 de 10 h à 12 h, au secrétariat de mairie.

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble : les commerçants de Virieu et la Chambre de Commerce ont en projet une action en 2011 : « à deux pas, c'est plus sympa ! », afin de revitaliser le commerce local.

- La famille de Mme Marie GUINET a adressé une carte de remerciements pour l'envoi de fleurs lors de ses obsèques.

- Vœux de la municipalité : auront lieu le samedi 8 Janvier 2011 à 19 h à la salle des fêtes.

- Prochaine réunion du conseil municipal fixée au vendredi **17 Décembre 2010 à 19 heures à la Salle des Fêtes.**